



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 JANVIER 2018

APRÈS LES ÉCO-PROFILS SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES DE RECYCLAGE, DÉJÀ 10 000 CERTIFICATS D'ÉCONOMIE CARBONE DÉLIVRÉS EN 2017 !

Le Syndicat national des Régénérateurs de matières Plastiques (SRP) annonce que leurs membres sont aujourd'hui en mesure, après plusieurs mois de test en 2017, de généraliser la remise des certificats d'économie carbone. C'est ainsi que depuis la fin mars ils ont remis à leurs clients près de 10 000 certificats représentant une économie potentielle de plus de 300 000 tonnes de CO₂eq. Cette nouvelle étape intervient moins d'un an après la mise en place des éco-profilés des 8 principales matières premières de recyclage produites en France : R-PEBD Granulés et R-PEBD Granulés Agri, R-PEHD Granulés et R-PEHD Paillettes, R-PET Granulés et R-PET Paillettes, R-PP et R-PVC.

« Dans le contexte de la transition écologique et de l'élaboration, sous l'égide du Gouvernement, de la feuille de route sur l'économie circulaire, qui vise à recycler 100% des déchets plastiques en 2025, les certificats d'économie carbone ont un rôle essentiel à jouer. Ils constituent un puissant outil incitatif en permettant aux entreprises utilisatrices de MPR d'évaluer la réduction de leur empreinte carbone. De plus, cela encourage aussi à intégrer la dimension recyclage dès la conception de leurs produits : intégration de MPR et recyclage en fin de vie.

Les régénérateurs du SRP sont prêts à contribuer à relever le défi que constitue l'objectif gouvernemental, et à être moteurs dans l'économie circulaire. Les certificats sont à disposition et il suffirait de leur attribuer une valeur financière (par exemple, 40 à 50 euros la tonne de CO₂eq économisée) pour passer à la vitesse supérieure ! » explique François AUBLÉ, Président du SRP et Directeur Général de VEKA Recyclage.

LE SRP, UN POTENTIEL DE PLUS DE 500 000 TONNES PAR AN D'ÉCONOMIE CARBONE !

L'avantage environnemental est considérable pour l'utilisation de matières recyclées en substitution de matières vierges : jusqu'à 17 fois moins de CO₂eq et jusqu'à 9 fois moins d'énergies non renouvelables pour leur production. Dès le premier kg de MPR utilisé, il y a une économie carbone quantifiable, et quantifiée grâce aux certificats délivrés. Les plasturgistes et donneurs d'ordre peuvent désormais apporter la preuve de leurs efforts et justifier leurs choix.

Comme le souligne Alain MANO, Responsable Commercial chez SUEZ RV PLASTIQUES ATLANTIQUE et Président du Groupe de Travail Communication au SRP, *« nos clients, soucieux de communiquer sur leur responsabilité sociétale et environnementale, sont en mesure de quantifier leurs efforts de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de l'empreinte carbone des produits dans lesquels ils incorporent les MPR. »*

DANS LE BÂTIMENT...

François AUBLÉ confirme : *« Pour le SRP, le secteur du bâtiment représente un potentiel d'économie carbone de plus de 150 000 tonnes par an. »* Les certificats permettent de quantifier les économies au niveau de ce que l'on appelle l'énergie grise, celle des produits eux-mêmes, et d'encourager l'utilisation de matières premières de recyclage pour leur fabrication. *« Par exemple, pour un camion de 24 tonnes de granulés PVC recyclés, nos clients réalisent une économie carbone de 44 tonnes »,* ajoute-t-il.



ET DANS L'EMBALLAGE...

Ces certificats d'économie carbone donnent une image positive du travail des régénérateurs, et améliorent celle de l'ensemble de la filière plastique : on passe du statut de déchet « dont on peinait à se débarrasser » à celui de matière première de recyclage. Leurs performances techniques sont quasiment équivalentes à celles des résines vierges, et ont une vraie valeur économique, avec des performances environnementales remarquables. « Le SRP estime que le **potentiel d'économie carbone dans l'emballage s'élève à 225 000 tonnes par an** et les exigences sont énormes ! En témoignent la modernisation de nos équipements et l'amélioration des performances techniques et environnementales de nos MPR. Pour certains de nos clients, qui fabriquent des barquettes de salade transparentes par exemple, nos paillettes régénérées doivent atteindre une très grande pureté », explique Alain MANO.

	LOGO REGENERATEUR
CERTIFICAT d'ECONOMIE CARBONE	
N° _____ <small>(millésime / code régénérateur / code MPR / n° d'ordre)</small>	
Je soussigné (Nom / Prénom / Qualité) _____	
Représentant la société _____ membre du SRP,	
certifie avoir vendu à la société _____	
_____ tonnes de matière première de recyclage (MPR) R-	
ce qui lui permet de réduire l'empreinte carbone des produits qu'elle fabrique	
en utilisant ces MPR en substitution de résine vierge de :	
_____ tonnes de CO2 eq*	
Référence bordereau d'expédition :	
Date / Tampon Régénérateur	Signature

UNE FILIÈRE QUI SE DÉVELOPPE : DE NOUVEAUX ADHÉRENTS AU SRP !

Le Syndicat national des Régénérateurs des matières Plastiques se renforce. Il regroupe désormais **20 régénérateurs et 6 membres associés**. « Avec ce renforcement de sa représentativité et la généralisation des certificats, la profession franchit une nouvelle étape essentielle. **Nos clients nous réclament ces certificats car ils peuvent valoriser leurs économies carbone auprès de leurs propres clients ou des utilisateurs finaux, qui sont de plus en plus sensibles à l'impact environnemental des produits qu'ils consomment** », conclut François AUBLÉ.

www.srp-recyclage-plastiques.org

Le Syndicat national des Régénérateurs de matières Plastiques (SRP) est l'organisme français représentatif des entreprises qui gèrent en France une unité de régénération de déchets de matières plastiques, c'est-à-dire un site industriel qui réalise au moins deux des opérations suivantes : lavage, broyage, densification, micronisation, granulation, compoundage. Il regroupe 20 régénérateurs, ce qui représente 29 usines et 400 000 tonnes /an de matières premières de recyclage produites en France.

Le SRP est membre de Plastics Recyclers Europe (PRE), l'association représentant les recycleurs de matières plastiques en Europe, de la Fédération de la Plastique et des Composites et de 2ACR.

<http://www.srp-recyclage-plastiques.org/>  [@srprecyclage](https://twitter.com/srprecyclage)